

## DIRECTIVES POUR L'INSCRIPTION DES EQUIPES ET DES ARBITRES AUX CHAMPIONNATS ET A LA COUPE JURA-SEELAND 2024-2025

1. Les **inscriptions** de toutes les équipes, **actives et juniors**, aux compétitions 2024-2025, doivent être effectuées **du jeudi 23 mai 2024 au mardi 28 mai 2024**. Les inscriptions se font en ligne dans Volley Manager. Il ne sera en principe pas accordé de prolongation du délai d'inscription. Au besoin, en faire la demande motivée, avant le 15 mai 2024, au responsable du championnat et de la coupe, Roland Zbinden, [r.zbinden@svrjs.ch](mailto:r.zbinden@svrjs.ch), 032 422 89 80.
2. Chaque club est tenu de fournir **des informations précises et exactes** le concernant. Notamment un **administrateur principal** de Volley Manager où seront envoyés les courriers officiels. Chaque club a l'obligation d'annoncer **un unique responsable du calendrier**, seul habilité à planifier les matches.  
Les changements d'adresses postales et électroniques sont à effectuer spontanément et sans délai, directement par le club, dans Volley Manager. Un retard ou la non-réception d'une information/directive/convocation causés par une adresse incorrecte ne constitue pas une excuse pour un délai non tenu.
3. Les **modes de championnat 2024-2025** seront établis par le comité SVRJS, compétent pour les édicter, en fonction des inscriptions et des promotions-relégations.  
En **H2** et en **H3**, les championnats interrégionaux SVRJS-SVRN sont reconduits. Il est possible que d'autres championnats interrégionaux SVRJS-SVRN soient introduits.
4. Les championnats **M14 filles et garçons** qui donnent accès pour le champion et evtl le 2<sup>e</sup> aux finales suisses (= **M14-1**) se déroulent sous forme de « rencontres à 3 » réunissant 3 équipes (= 2 matches en 2 sets gagnants et un arbitrage par équipe). Perspective de 6-9 micro-tournois par équipe sur toute la saison.  
Les **inscriptions** seront enregistrées jusqu'au **28 mai 2024**. Pour les clubs qui annoncent une ou plusieurs équipes M14-1, il faut prévoir dans vos planifications de salles d'organiser 2-3 micro-tournois par équipe, le samedi ou le dimanche matin, de 10h00 à 13h00 environ. Les micro-tournois seront attribués par le responsable Kids Volley, respectivement par le responsable du championnat.  
Une catégorie **M14-2**, pour les plus débutants, est prévue lors des tournois Kids Volley. L'inscription pour les tournois Kids Volley se fera courant septembre.
5. Les championnats **juniors garçons HM16 et HM18** se déroulent sous la forme de tournois interrégionaux organisés par la région Berne/Soleure ou d'autres régions. Le délai d'inscription des équipes juniors garçons est identique au délai général du 28 mai 2024. Les dates des tournois seront arrêtées d'ici à la publication du calendrier provisoire.

6. Il est possible d'inscrire des équipes juniors M18, M20 et M23 dans les catégories actives H3, D3, D4 et D5 (principe des **équipes juniors intégrées**, article 8 al. 5 du RG-SVRJS). Les clubs auront dû annoncer leur intention d'inscrire une ou plusieurs équipes juniors intégrées jusqu'à la fin du championnat précédent, puis devront confirmer et justifier leur demande, en garantissant qu'ils remplissent toutes les conditions d'inscription. L'inscription formelle se fait jusqu'au 28 mai 2024. Les clubs doivent impérativement communiquer au responsable du championnat dans quelle ligue active ils souhaitent intégrer cette/ces équipe(s).

Le comité SVRJS a décidé de ne pas accepter d'équipe intégrée en 2<sup>e</sup> ligue régionale en 2024-2025, car il entend s'en tenir au postulat de groupes de 2<sup>e</sup> ligue à 10 équipes. Après les promotions et relégations, les 10 places sont occupées par des équipes actives.

Les équipes M16 ne peuvent pas être intégrées dans une ligue active, mais seulement dans une ligue junior M23, M20 ou M18.

Les équipes juniors intégrées pourront accéder aux tours pour le titre et être sacrées championnes de catégorie, mais elles ne pourront être ni promues, ni reléguées.

**Toute équipe intégrée devra se plier aux conditions de la ligue intégrée.** Même s'il s'agit d'une équipe junior, il faut que tous ses membres aient une licence LR, conforme à la ligue active. Les membres de l'équipe intégrée ne pourront pas jouer dans une autre équipe du club ou d'un autre club dans la même ligue. Les membres de l'équipe intégrée seront soumis à la règle des « deux ligues actives » pour les juniors. L'équipe junior intégrée devra fournir un quota d'arbitrage comparable aux autres équipes de la ligue concernée.

Le comité SVRJS est compétent pour déterminer dans quelle ligue active une équipe junior peut être intégrée.

Le titre de champion régional junior sera attribué sur la base du championnat régional régulier (donc à l'exclusion des équipes juniors intégrées).

7. **Les modes de championnat définitifs** seront énoncés lors de l'assemblée des délégués de SVRJS le 14 juin 2024.

Les calendriers provisoires seront établis dans le courant du mois de juin.

8. Un club qui entend inscrire **une nouvelle équipe active** doit le faire en 5<sup>e</sup> ligue chez les dames, en 3<sup>e</sup> ligue chez les messieurs. Toute demande d'inscription d'équipe ou de demande de retrait d'équipe doit s'effectuer dans Volley Manager dans les délais prescrits.

9. Pour la saison 2024-2025, les catégories juniors ont été adaptées chez les filles par Swiss Volley. Elles seront identiques pour les filles et les garçons : **M23** : juniors né(e)s en 2003 et après ; **M20** : 2006 et après ; **M18** : 2008 et après ; **M16** : 2010 et après ; **M14** : 2012 et après.

Une demande de **dérogation** pour les équipes M16 filles mixte (maximum 2 garçons sur le terrain !) et M16 garçons mixte (maximum 2 filles sur le terrain !) devra être faite avant les inscriptions des équipes. Aucune dérogation ne sera accordée passé le délai d'inscription du 28 mai 2024.

Un club peut inscrire des équipes juniors M16, M18, M20 et M23 au **tournoi qualificatif pour accéder au championnat suisse** jusqu'au **1<sup>er</sup> octobre 2024**

(inscriptions dans Volley Manager, comme pour toute inscription d'équipe). Elles n'ont pas l'obligation de participer aux championnats « réguliers ».

Une/un junior ne peut jouer que dans une équipe dès le tournoi de qualifications.

Le tournoi qualificatif junior pour le championnat suisse se déroulera en principe le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024**.

Les clubs candidats à l'organisation du tournoi qualificatif doivent s'annoncer jusqu'au 28 mai 2024.

Les équipes premières des tournois qualificatifs juniors sont inscrites aux championnats suisses et tenues d'y participer.

10. La **Coupe Jura-Seeland** est une compétition officielle à laquelle les clubs sont tenus de participer. Dès qu'un club inscrit une équipe masculine ou féminine au championnat régulier, son inscription à la coupe Jura-Seeland est automatique. En cas de renoncement, il convient de le justifier et d'en informer, par écrit, le responsable du championnat et de la coupe, Roland Zbinden, [r.zbinden@svrjs.ch](mailto:r.zbinden@svrjs.ch). Au contraire de ces dernières saisons, un club ne peut inscrire **qu'une seule équipe par genre**.

Les demi-finales et finales de la Coupe Jura-Seeland 2024-2025 dames et messieurs auront lieu **dimanche 6 avril 2025**.

Le comité SVRJS invite les clubs, d'ici au 28 mai 2024, à faire acte de candidature à l'organisation des finales de la Coupe Jura-Seeland 2024-2025 et 2025-2026, ainsi qu'à l'organisation de la cérémonie des champions. Les clubs candidats déposeront un dossier de candidature.

11. Besoin de **quotas d'arbitrage**. Conformément au RG-SVRJS, les inscriptions d'équipes ne sont validées que si le club remplit les exigences en quotas d'arbitrage nécessaires. Elles s'établissent ainsi :

- équipes de LNA = 1 quota

- équipes de D1, D2, H1, H2 (matches à 2 arbitres) = 1 quota

- équipes de D3, H3, D4, D5, juniors filles DM23 (sauf si tournois) et DM20 (matches avec un seul arbitre) = ½ quota

- équipes filles DM18 = ¼ de quota

Un quota représente entre 22 et 24 matches à arbitrer durant la saison.

Pour promouvoir la pratique du volley chez les plus jeunes et chez les garçons, les équipes DM16 filles, HM16, HM18, HM20 et HM23 garçons sont dispensées de fournir une part de quota d'arbitrage.

Les équipes juniors qui participent au tournoi qualificatif pour le championnat suisse sont dispensées de fournir une part de quota d'arbitrage.

Les clubs qui organisent des compétitions nationales sous forme de tournoi ou de matchs multiples devront fournir au moins l'équivalent de 25% des arbitrages de la compétition (par exemple, pour un tour du championnat suisse junior avec 14 matches à 2 arbitres, le club organisateur doit trouver au moins 7 arbitrages, en plus de ses quotas pour les compétitions ordinaires).

Les **nouveaux clubs** qui inscrivent une ou des équipes pour la première fois ne sont pas tenus de fournir de quota d'arbitrage la première saison.

Au cas où un club ne remplit pas les conditions d'annonce de quotas d'arbitrage, il peut voir une ou plusieurs de ses équipes exclue(s) du championnat 2024-2025 ou se voir amendé pour manque de quotas (cf Règlement des indemnités).

12. **L'inscription des arbitres** pour la saison 2024-2025 s'effectue sur Volley Manager **jusqu'au 28 mai 2024.**

A partir de la saison 2025-2026, un arbitre pourra arbitrer pour 2 clubs au plus.

Les clubs sont responsables des arbitrages qu'ils doivent effectuer. Ils doivent notamment s'assurer que leurs arbitres ont reçu suffisamment de convocations et qu'ils arbitrent effectivement, collectivement, suffisamment de matches. La convocatrice avertira les clubs si leur situation est très problématique avant Noël. En cas de doutes, de question ou d'insuffisances, ils s'adresseront à la convocatrice des arbitres.

13. La programmation des matches, en juin/juillet 2024, se fera exclusivement par le responsable du calendrier des clubs dans Volley Manager et en application des directives du responsable du calendrier SVRJS et de Swiss Volley.

14. Les clubs sont responsables des équipes, des joueurs et des coaches qu'ils alignent lors des compétitions. Cette responsabilité inclut le droit de jouer (art 37 à 55 du Règlement de Swiss Volley).

SVRJS, 25 avril 2024